REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-246 du 14 Octobre 1977

portant nomination d'Officiers au grade supérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des F.A.P. et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;

VU le Décret n° 392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant statuts particuliers du personnel militaire de l'Em-Gendarmerie Nationale du Bénin ;

VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;

VU le Décret n° 77-245 du 14 Octobre 1977,
portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 1977 d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin ;

SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Octobre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er :- Sont nommés au grade de Commandant au titre d'ancienneté, pour compter du 1er Octobre 1977, les Capitaines des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

- LEGONOU François
- ADJANONHOUN Gabriel
- DJIBRIL Moriba
- HONVOH Augustin.

ARTICLE 2 :- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 Cab.Mil.EMGFAP-EMFDN et EMFSP 20 SGG 4 Ministères 15 SPD 2 DSI 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 Intéressés 4 IGE et ses sections (IAA et IF) 4 DCCT-ONEPI 2 Gde Chanc. 1 BN-UNB-FASJEP 6 JORPB 1 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4.-